

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 15 décembre 2022 N° 45, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président M. Lionel Richard, il présente ses meilleurs vœux pour la Nouvelle Année.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1307 ayants droit de vote en matière communale.

On note la participation de 36 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet.

Le Président rappelle l'article 20 alinéas 3 et 4, du Règlement d'organisation.

SBM et BC sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 novembre 2022
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant les subventions des investissements dans le domaine de l'énergie de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs.
4. Prendre connaissance et accepter un crédit de CHF 88'000 pour la nouvelle place de jeux de l'école de Fontenais, sous réserve de subventions et dons.
5. Discuter et nommer la société fiduciaire en charge de la vérification des comptes pour la législature 2023-2027.
6. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2023.
7. Informations communales.
8. Divers.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 novembre 2022

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2022 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote le procès-verbal du 28 novembre 2022 est accepté selon l'article 23, alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Prendre connaissance et approuver le Règlement concernant les subventions des investissements dans le domaine de l'énergie de la commune mixte de Fontenais.

La conseillère en charge du dicastère Mme Voisard Bourquard relate que la mise en place du concept de développement durable est en cours depuis près de 16 ans. Nous comptons actuellement 3,1m² de panneaux solaires par habitant, soit une autonomie de 45% d'énergie solaire. L'objectif de 1m² par habitant est donc atteint. Les changements proposés dans le nouveau règlement se réfèrent à la réglementation cantonale.

Entrée en matière pas combattue

Pour les principaux changements ; les propriétaires de résidences secondaires ne pourront pas prétendre à un soutien. A l'article 4, la rénovation et l'isolation des bâtiments sont pris en compte, le subventionnement des panneaux solaires photovoltaïques est supprimé. La part du montant octroyé par la commune pour chaque installation et objet, se référera aux résultats des comptes de l'année précédente et selon la réserve budgétaire. En cas de déficit, l'enveloppe ne pourra pas excéder 10'000 francs et sera équitablement répartie entre toutes les demandes de subventions. Les montants des subventions seront discutés à chaque budget, ils sont présentés pour l'année 2023 et proposés par le Conseil.

Discussion pas demandée

Le Conseil communal recommande à l'unanimité d'accepter ce point de l'ordre du jour.

Le règlement est mis au vote tel que présenté, il est accepté à l'unanimité, moins 1 personne.

3. Prendre connaissance et approuver le Règlement d'organisation et d'administration du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs.

Le conseiller en charge M. Laurent Choulat, présente le règlement qui a été toiletté afin de répondre aux besoins actuels.

Entrée en matière acceptée

Les modifications apportées sont présentées, les principaux changements concernent le nombre de délégués par commune qui passera à un représentant. Les compétences du comité passeront de 1 à 2 millions.

Discussion

GV s'étonne des compétences qui augmentent de 1 à 2 millions.

Il est répondu que l'assemblée des délégués regroupe toutes les communes, le montant de 1 million était vite atteint pour les importants projets à réaliser.

LL demande comment on justifie cette augmentation.

Les montants à investir sont conséquents pour les projets votés. Il s'agit d'une demande des communes membres et de l'assemblée générale afin de pouvoir travailler plus facilement.

Le Conseil communal recommande d'accepter ce point de l'ordre du jour.

Le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs est mis au vote, il est accepté par l'unanimité moins 2 personnes.

4. Prendre connaissance et accepter un crédit de CHF 88'000 pour la nouvelle place de jeux de l'école de Fontenais, sous réserve de subventions et dons.

Mme Voisard Bourquard renseigne sur le crédit, la place de jeux actuelle a subi les aléas du temps et ne répond plus aux normes de sécurité. Les enseignantes et les élèves ont choisi les jeux pour les futures infrastructures. La commune s'est approchée du Patenschaft et de la LORO qui ont répondu favorablement.

Entrée en matière acceptée

Le projet est présenté avec les jeux prévus, le devis se monte à 88'000 francs, la Loterie romande promet 26'000 francs et le Patenschaft attend la décision de l'assemblée communale avant de se positionner, sa contribution devrait être importante. Le Conseil a budgétisé 10'000 francs pour un éventuel financement.

Discussion

Il est demandé si la commune est certaine d'obtenir le montant de 60'000 francs restant.

Réponse est donnée que le Patenschaft a indiqué qu'il entrait en matière, mais qu'il attend la prise de position de l'assemblée communale.

AH questionne sur une contribution nettement inférieure à ce qui est attendu.

La conseillère assure que d'autres institutions seront sollicitées afin de rassembler la somme.

LL estime que vu les finances communales et si le montant souhaité n'est pas trouvé, il ne serait pas raisonnable d'investir cette somme conséquente.

Mme Voisard Bourquard répond que le projet sera revu dans le cas où l'argent ne serait pas trouvé, un redimensionnement des installations serait effectué. La somme n'étant pas énorme, elle estime que les autorités trouveront une solution.

Le crédit de 88'000 francs pour la nouvelle place de jeux de l'école de Fontenais, sous réserve de subventions et dons est mis au vote, il est accepté par 35 voix contre 1.

5. Discuter et nommer la société fiduciaire en charge de la vérification des comptes pour la législature 2023-2027.

Le maire M. Petignat relate que conformément au règlement communal, nous devons nommer une fiduciaire pour la législature à venir. Le Conseil a reçu quatre offres.

Entrée en matière pas combattue

Dans les offres reçues les prix varient, le Conseil a retenu deux fiduciaires, soit les moins onéreuses avec un montant de 7'500 francs. Il s'agit de GNG Fiduciaire et BDO SA qui est actuellement notre réviseur. Cette dernière est recommandée par le Conseil, ayant travaillé avec celle-ci depuis quelques années.

Discussion pas demandée

Mis au vote du choix de la fiduciaire pour la nouvelle législature, le mandat à BDO SA est accepté par 31 voix.

DB membre de la Commission des finances, demande aux autorités de contrôler que les chiffres indiqués dans l'offre soient scrupuleusement respectés.

6. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2023.

M. Petignat renseigne que les taxes ne changeront pas, hormis celles qui concernent les déchets avec la suppression de la collecte des encombrants. La quotité ne sera pas modifiée. Concernant le budget 2023, les comptes étaient meilleurs ces deux dernières années. Une forte diminution de la péréquation, des dépenses liées qui ont augmenté de 100'000 francs ainsi que l'aide sociale contribuent au résultat déficitaire. Des dépenses pour l'entretien des routes, des infrastructures et bâtiments sont prévus dans le budget, ainsi que des achats de matériel informatique pour l'école.

Entrée en matière acceptée

Le caissier communal informe sur les taxes et la quotité d'impôt.

Chacune des rubriques du budget sont présentées.

Administration générale

Des élections fédérales se dérouleront en 2023, un renchérissement de 0,8% est prévu pour les employés communaux selon les indications du canton, un montant est indiqué pour la fusion avec Porrentruy. Des travaux urgents sont prévus au château pour 30'000 francs. La location du local au château est introduite.

PH demande comment est calculé le loyer du rez-de-chaussée au château, et si les charges sont incluses.

M. Petignat répond que le dossier était suivi par M. Dubey, on ne sait pas encore à quelle date la boulangerie ouvrira, le montant est indicatif.

Ordre et sécurité publique

SIS Calabri s'autofinance.

Formation

Achat de matériel informatique pour l'école, il sera en partie subventionné par le canton.

Culture – sport – loisirs - églises

La contribution au Bibliobus a légèrement augmenté. Le montant de 1'700 francs est inscrit pour la numérisation des archives de l'Ancien évêché de Bâle, durant trois ans. La contribution pour la patinoire est en augmentation.

Santé

Les participations aux soins dentaires scolaires restent stables. L'amortissement pour la pollution à Bressaucourt figure toujours au budget.

Prévoyance sociale

Les charges sociales sont en augmentation. La sortie et les animations des aînés ne voient pas de changement. La contribution pour l'UAPE se monte à 74'700 francs.

Trafic – transports – télécommunication

Afin d'assurer le maintien des infrastructures, des entretiens sont prévus pour les routes communales. La facture d'électricité sera en diminution avec l'extinction de l'éclairage public. Un montant n'avait pas été budgétisé par BKW pour des réfections à Bressaucourt.

LS rappelle que 480'000 francs sont prévus dans le plan financier pour l'éclairage. Vu les imprévus annoncés par BKW, il s'interroge sur des dépassements et des travaux supplémentaires.

M. Petignat explique que le Conseil devait être très réactif, BKW a annoncé des travaux dans un quartier qui n'était pas prévu, afin de ne pas faire des travaux deux fois dans la même rue. Mme Voisard Bourquard détaille que BKW a assaini et supprimé une ligne aérienne dans une rue de Bressaucourt. Afin de maintenir les candélabres pour ne pas laisser le secteur sans éclairage, les autorités ont dû réagir rapidement. Les installations photovoltaïques des privés engagent l'entreprise à améliorer le réseau et les travaux se font rapidement. Les secteurs réalisés ne seront plus à faire plus tard. Le crédit voté est respecté, les montants prévus pour l'éclairage sont définis et rien de plus ne sera dépensé.

LS remercie pour les renseignements, il serait bien d'avoir les informations en amont de BKW, ils devraient être plus transparents sur les travaux prévus.

Protection de l'environnement - aménagement

L'achat d'eau reste stable. Les fuites sont moins importantes. La suppression des encombrants voit la fin d'un contrat de tiers à Bressaucourt, ainsi que ceux des entreprises chargées du transport. L'imputation du personnel de la voirie est diminuée. Concernant les cours d'eau, un montant est indiqué pour les réaménagements de la Bonne Fontaine. Faisant suite au prélèvement, la source entre dans le programme cantonal et fédéral pour la revitalisation des cours d'eau. Après étude, il a été constaté une dégradation et des travaux pour 15'000 francs afin de stabiliser le pont qui incombent à la commune. Pour le cimetière, la continuité des travaux de nivellement est prévue. Les montants qui concernent la révision du PAL ont été introduits.

Economie publique

La taxe sur les chemins vicinaux a été introduite, la location des terrains agricoles étant soumise selon notre règlement, la commune devra passer deux fois à la caisse. Le règlement devra être revu par le Conseil. Un nouveau triage forestier voit le jour cette année, avec un fonctionnement différent.

PH fait une remarque concernant le poste de la déléguée à l'énergie SACEN. Selon la politique communale, on n'apporte pas une plus-value. Il propose de mettre en place une vraie commission communale environnement et de supprimer le montant de 18'000 francs attribué à la déléguée, ceci coûterait moins cher.

Mme Voisard Bourquard fait remarquer que le travail réalisé par Mme Theubet est conséquent. Nous ne pourrions plus conserver le label Cité de l'énergie, la gestion de la comptabilité énergétique est également à sa charge. D'autre part, la commune bénéficie des compétences de la SACEN, qui regroupe plusieurs grandes communes. Des spécialistes dans plusieurs domaines ont été engagés, il nous est facturé 90 francs/heure contrairement aux tarifs pratiqués par des bureaux d'ingénieurs. La commune peut également participer aux séances de la Délégation intercommunale à l'énergie (DIE). Mme Voisard Bourquard relève qu'une commission environnement-développement durable existe déjà, elle est consultée régulièrement sur les différents projets.

CD revient sur la taxe des chemins, il propose dans un premier temps d'enlever ce que la commune mettait en charge pour les locations soit 27'000 francs, puis de changer le règlement par la suite.

Il est répondu que nous ne pouvons faire la modification pour 2023, il faudra s'atteler à la modification du règlement en priorité.

Le Président demande à CD de proposer sous le point divers, la révision du règlement des chemins.

M. Petignat revient sur les remarques de PH, nous avons conclu un contrat avec la SACEN afin de bénéficier des compétences de ce bureau. Leur expérience sur la réfection de l'éclairage public nous a d'ailleurs été profitable. Une commission n'aurait pas cette disponibilité ni cette expérience.

PH retire sa proposition, mais souhaite un compte rendu par la déléguée à l'énergie, deux fois par année sur les travaux entrepris. Le Président suggère à PH de revenir dans le point divers avec sa demande.

Finances – Impôts

Selon les projections du canton, nous aurons une augmentation des personnes physiques. Il faudra être prudent avec les chiffres, vu le décalage de deux ans. Le montant du partage d'impôt avec Porrentruy est provisoire. La péréquation financière continue de diminuer. Les intérêts de retard avec le canton n'existent plus. Le prélèvement sur la réserve de politique budgétaire est de 100'000 francs, pour arriver à un déficit de 176'528 francs.

PAF demande ce qu'il en est du partage d'impôt avec une entreprise de Porrentruy.

M. Petignat renseigne que la révision du partage a été demandée depuis 2 ans environs. La commune de Porrentruy a refusé d'en discuter, en mettant en avant le projet de fusion. Fontenais s'est approchée d'un avocat-fiscaliste afin de savoir ce que nous pouvons revendiquer. Une fois les informations connues, le canton a pris le dossier en main et une séance est prévue prochainement avec les différents protagonistes.

Discussion générale sur le budget

Le président de la Commission des finances M. Stalder prend la parole, un préavis favorable est donné pour le budget. Il remercie le Conseil pour son travail, sa transparence et les explications concrètes qui ont été données. La comptabilité avec le MCH2 permet d'y voir plus clair également. On met le doigt sur les choses qui ne vont pas, tout n'est pas parfait mais on avance gentiment dans le bon sens. Le budget n'est pas satisfaisant, à terme on ne peut poursuivre ainsi, une fragilité est soulevée. Il faudra réfléchir à des solutions pragmatiques et raisonnées, la commission se met à disposition elle souhaite aider le Conseil à trouver des solutions. La commission émet donc un préavis favorable au budget.

DB ne souhaite pas interférer avec M. Stalder, ce qui le choque c'est la présentation du budget. Si c'est techniquement possible, il serait utile de présenter les comptes avec le budget afin d'expliquer les différents chiffres, ça serait plus réaliste. DB ne remet pas en compte le résultat, ni le travail effectué.

Le caissier répond que toutes les communes doivent présenter le budget de la même manière, selon la présentation de ce soir.

Mis au vote des taxes et de la quotité, elles sont acceptées à l'unanimité.

Mis au vote du budget 2023 avec un excédent de charge de 176'528 francs, il est accepté à l'unanimité.

7. Informations communales

Une nouvelle législature ayant débuté, chaque membre du Conseil se présente ainsi que son dicastère.

M. Petignat présente ses vœux pour la Nouvelle Année au nom du Conseil communal.

M. Choulat informe de la réfection du chemin des Chainions. Le chemin Entre deux Monts est fermé actuellement, il est en cours de réfection. Le nouveau triage forestier Mont-Terrible est entré en vigueur, M. Dominique Wahl a été nommé garde-forestier.

8. Divers

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour dans la convocation.

CD demande aux autorités de revoir le règlement qui concerne les chemins vicinaux, afin que la commune ne contribue pas deux fois. Cette requête est prise en considération par l'Assemblée communale, le Conseil communal viendra avec une proposition lors d'une prochaine assemblée.

PH demande que deux fois par année, les travaux de la déléguée à l'énergie soient présentés. Cette requête est prise en considération par l'Assemblée communale, le Conseil

communal viendra avec une proposition lors d'une prochaine assemblée.

DB remarque qu'il reçoit un courrier pour la taille de sa haie régulièrement. Il regrette que les citoyens se plaignent auprès des autorités plutôt que de discuter avec leur voisin. Il remarque que vu le nombre de haies qui ne sont pas taillées, beaucoup doivent recevoir des courriers. La démarche est irrespectueuse.

La parole n'étant plus demandée, le président Lionel Richard remercie les personnes présentes, il lève l'assemblée à 22h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Lionel Richard

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno